



Statement on behalf of the European Union and its Member States

By

**Gilles Marhic
Minister Counsellor
Delegation of the European Union to the United Nations**

at the Sixth Committee

on

**Agenda item 85
"The Rule of Law at the national and international levels"**

United Nations

New York

14 October 2015

- CHECK AGAINST DELIVERY -

Mr. Chairman,

I have the honour to speak on behalf of the European Union and its Member States.

The Candidate Countries the former Yugoslav Republic of Macedonia*, Montenegro*, Serbia* and Albania*, the country of the Stabilisation and Association Process and potential candidate Bosnia and Herzegovina, as well as Ukraine, the Republic of Moldova and Georgia, align themselves with this statement.

The General Assembly invited the UN Member States to focus their comments in the present Sixth Committee debate on the subtopic "*The role of multilateral treaty processes in promoting and advancing the rule of law*". We welcome the report of the Secretary-General of 27 July 2015 on Strengthening and Coordinating UN rule of law Activities, which dedicates its first part to this subtopic. The analytical summary of the thematic debates on the rule of law, annexed to this report, constitutes an excellent tool for reflecting on how to further shape our discussions on the rule of law, taking into account its cross-cutting nature.

We consider that multilateral treaties play a key role in laying down common rules for all nations and strengthen a rules based international system. Multilateral treaties are a vitally important tool for promoting international relations in which justice and peace prevail, whether this be in the fields of human rights, trade, environment or development. The European Union is a contracting party in an increasing number of international agreements, often alongside its Member States: its participation in multilateral treaties has contributed to strengthen treaty law and practice in an efficient manner.

We underline the role of the General Assembly in initiating, conducting and concluding multilateral treaty processes. We welcome in particular the adoption by the General Assembly on 19 June 2015 of Resolution 69/292 on the development of an international legally binding instrument under UNCLOS on the conservation and sustainable use of marine biological diversity in areas beyond national jurisdiction.

* The former Yugoslav Republic of Macedonia, Montenegro, Serbia and Albania continue to be part of the Stabilisation and Association Process.

We praise the efficient work of the UN Office of Legal Affairs in discharging the UN functions of depositary of multilateral treaties and linked to their registration and publication in accordance with Article 102 of the UN Charter. We welcome the use of new technologies for the Treaty Section database, which constitutes a particularly useful tool for legal practitioners across the world, making information accessible and transparent. We commend the work of the Office of Legal Affairs in the area of capacity-building and training activities related to the promotion of the law of treaties and treaty practice.

We support the Secretary-General's annual treaty event that triggered since the year 2000 an increased number of signatures and ratifications of international treaties. We welcome the fact that more and more States have ratified important multilateral conventions, in particular in the field of human rights, the fight against terrorism, anti-corruption, the fight against trafficking and transnational organized crime, as well as the law of the sea. Where the EU and its Member States have lent their active and undivided support to the adoption and effective implementation of key multilateral legal instruments – such as the Rome Statute of the International Criminal Court (ICC), the Arms Trade Treaty or the Kyoto Protocol – their voice has often been decisive in ensuring the ‘critical mass’ to facilitate their entry into force.

At COP 21, which will take place in Paris later this year, we seek a fair, ambitious and legally-binding agreement on climate change, applicable to all, that covers both mitigation and adaptation in order to limit temperature increase to a maximum of 2°C.

We also welcome the work undertaken by the UN to support the implementation of multilateral treaties at the national level, for example through assistance to constitutional and legal reforms. An effective legal system, in conformity with international obligations, leads to political and socio-economic stability, allowing to boost entrepreneurship as well as public and private sector investment.

We are firm supporters of the International Criminal Court and other international criminal tribunals for their critical role in promoting the rule of law, fighting impunity, and ensuring accountability for the most serious crimes of concern to the International Community. We support an effective and efficient interplay between national justice systems and the ICC, in accordance with the principle of complementarity enshrined in the Rome Statute, and bearing in

mind the importance of international cooperation and judicial assistance in that matter. In July this year, the EU adopted an ambitious new Action Plan on Human Rights and Democracy which will guide our work for the next five years: this places a strong focus on support to justice and the rule of law. The EU will adopt by the end of the year a policy on support to transitional justice which will ensure that the EU continues to play an active and consistent role in situations where past violations or abuses have occurred.

We welcome the fact that the Office of the Special Representative of the Secretary General for Children and Armed Conflict has continued to work with the ICC to pursue accountability for crimes against children affected by armed conflict and to strengthen their protection from the most serious crimes. We acknowledge the important role of the ICTY, ICTR, and the International Residual Mechanism Criminal Tribunals. We also acknowledge the important role of the Residual Special Court for Sierra Leone, the Special Tribunal for Lebanon and the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia and their need for voluntary contributions. We welcome the efforts of various UN entities in supporting the work of international and national judicial institutions, and in particular in investigating and prosecuting conflict-related sexual violence, as well as in addressing women's access to justice in this context.

We welcome the UN continued efforts to ensure a strategic approach to the broader rule of law work, including the critical work carried out by the UN Rule of Law Coordination and Resource Group, chaired by the Deputy Secretary-General and supported by the Rule of Law Unit. We welcome and further encourage the thematic briefings co-organized during 2015 by the Rule of Law Unit with the support of Austria, Liechtenstein and Mexico, as a means to enhance dialogue with the UN Member States. We also welcome meetings co-organised by the Rule of Law Unit and Afghanistan, Brazil, Cyprus, Côte d'Ivoire, Hungary, Singapore, South Africa, Trinidad and Tobago, and the United States to share experiences in advancing specific areas of the rule of law. These activities are timely and relevant in the context of the pledges made in 2012 towards sharing knowledge and best practices, as well as enhancing international cooperation. We underline the importance of this pledging process and the need to implement the pledges made.

Mr. Chairman,

We reaffirm our attachment to the Declaration of the high-level meeting of the General Assembly on the rule of law at the national and international levels adopted by consensus on 24 September 2012. We support a comprehensive further consideration of the rule of law and of its linkages with the three pillars of the UN, and we think that it will be important for the UN General Assembly to consider the ways of strengthening those linkages. We therefore welcome the intention of the President of the General Assembly to organize next July a high level thematic debate on the UN's role in the field of human rights including in relation to governance, the rule of law, gender equality and institution building, with a particular focus on addressing the needs of people affected by conflicts and disasters.

Mr. Chairman,

We need to fully implement the 2030 Agenda for sustainable development, adopted by the General Assembly on 25 September 2015, which recognises the importance of fostering peaceful, just and inclusive societies, based on effective Rule of Law and good governance at all levels and of building transparent, effective and accountable institutions. We are determined to implement the 2030 Agenda. We are also committed to supporting partner countries most in need to ensure that we leave no one behind in implementing the new Agenda. We call for all to contribute their fair share to this effort.

I thank you.



Déclaration au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres

Prononcée par

Monsieur Gilles Marhic

Ministre Conseiller

Délégation de l'Union européenne auprès des Nations Unies

Sixième Commission

Point à l'ordre du jour 85

"L'état de droit aux niveaux national et international"

Nations Unies

New York

14 octobre 2015

- Vérifier au prononcé -

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

L'Assemblée générale a invité les Etats membres des Nations Unies à concentrer leurs remarques dans ce débat de la Sixième Commission sur le sous-thème intitulé : " Le rôle des processus d'établissement des traités multilatéraux dans la promotion et le renforcement de l'Etat de droit ". Nous accueillons positivement le rapport du Secrétaire général du 27 juillet 2015 sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'Etat de droit, dont la première partie est consacrée à ce sous-thème. Le résumé analytique des différents débats thématiques sur l'Etat de droit, annexé au rapport, constitue un excellent outil pour réfléchir sur la façon d'orienter plus avant nos discussions sur l'Etat de droit, en prenant en compte la nature transversale de cette question.

Nous considérons que les traités multilatéraux jouent un rôle déterminant en établissant des règles communes à toutes les Nations, et qu'ils renforcent un système international fondé sur la règle de droit. Les traités multilatéraux représentent un outil d'importance vitale pour la promotion de relations internationales dans lesquelles la justice et la paix prévalent, que ce soit dans le domaine des droits de l'homme, du commerce, de l'environnement ou du développement. L'Union européenne est partie à un nombre croissant d'accords internationaux, souvent aux côtés de ses Etats membres : sa participation aux traités multilatéraux a contribué à renforcer le droit des traités, ainsi que la pratique afférente, de manière efficace.

Nous soulignons le rôle de l'Assemblée générale dans le lancement, la négociation et la conclusion de processus d'établissement de traités multilatéraux. Nous accueillons positivement en particulier l'adoption par l'Assemblée générale le 19 juin 2015 de la résolution 69/292 sur l'élaboration, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, d'un

* L'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

Nous saluons le travail efficace du Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies lorsqu'il s'acquitte des fonctions de dépositaire de traités multilatéraux, et des fonctions liées à leur enregistrement et leur publication, conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'utilisation de nouvelles technologies pour la base de données de la Section des Traités, qui constitue un outil particulièrement utile pour les praticiens du droit dans le monde entier, dans la mesure où il permet de rendre l'information accessible et transparente. Nous saluons le travail du Bureau des Affaires juridiques en matière de renforcement des capacités et de formation dans le domaine de la promotion du droit des traités et de la pratique afférente.

Nous exprimons notre soutien à la cérémonie annuelle des traités organisée par le Secrétaire général, qui a permis, depuis l'année 2000, d'augmenter le nombre de signatures et de ratifications de traités internationaux. Nous accueillons positivement le fait que de plus en plus d'Etats ont ratifié d'importantes conventions multilatérales, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, de la lutte contre le terrorisme, de la lutte contre la corruption, de la lutte contre les trafics et la criminalité transnationale organisée, ainsi que dans le domaine du droit de la mer. Là où l'Union européenne et ses Etats membres ont fourni leur soutien actif et entier à l'adoption et à la mise en œuvre effective d'instruments juridiques multilatéraux déterminants, comme le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, le Traité sur le Commerce des Armes ou le Protocole de Kyoto – leur voix a souvent été décisive pour assurer une "masse critique" afin de faciliter leur entrée en vigueur.

A la COP 21, qui aura lieu à Paris plus tard cette année, nous cherchons à obtenir un accord juste, ambitieux et juridiquement contraignant sur le changement climatique, applicable à tous, qui couvre tant le volet de l'atténuation que celui de l'adaptation, de façon à limiter l'augmentation de la température à un maximum de 2°C.

Nous saluons également le travail entrepris par les Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre des traités multilatéraux au niveau national, par exemple par le biais d'un soutien apporté à des réformes constitutionnelles et juridiques. Un ordre juridique efficace, en conformité avec les

obligations internationales, conduit à la stabilité économique et politique, ce qui permet de stimuler l'entrepreneuriat, ainsi que les investissements par les secteurs public et privé.

Nous soutenons de façon déterminée la Cour Pénale Internationale et les autres tribunaux pénaux internationaux, en raison du rôle crucial qu'ils jouent en faveur de la promotion de l'Etat de droit et de la lutte contre l'impunité, ainsi que pour assurer que les auteurs des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la Communauté Internationale rendent des comptes. Nous soutenons une interaction véritablement efficace entre les systèmes judiciaires nationaux et la CPI, dans le respect du principe de complémentarité qui fait partie intégrante du Statut de Rome, et en gardant à l'esprit l'importance de la coopération internationale et de l'entraide judiciaire. Cette année, au mois de juillet, l'Union européenne a adopté un nouveau plan d'action ambitieux au sujet des droits de l'homme et de la démocratie, qui orientera notre travail pour les cinq prochaines années : ce plan d'action met tout particulièrement l'accent sur notre soutien à la justice et à l'Etat de droit. L'Union européenne adoptera d'ici la fin de l'année une politique de soutien à la justice transitionnelle, permettant d'assurer que l'Union européenne continue de jouer un rôle actif et cohérent dans des situations où des infractions ou des abus ont été commis par le passé.

Nous accueillons positivement le fait que le Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire général pour les Enfants et les Conflits Armés a continué à travailler avec la Cour Pénale Internationale pour mettre en œuvre la responsabilité au titre des crimes commis à l'encontre des enfants affectés par les conflits armés, et pour renforcer la protection de ces enfants face aux crimes les plus graves. Nous reconnaissons le rôle important du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, du Tribunal Pénal International pour le Rwanda et du Mécanisme pour les Tribunaux Pénaux Internationaux. Nous reconnaissons également le rôle important du Tribunal Spécial Résiduel pour la Sierre Leone, du Tribunal Spécial pour le Liban et des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens et le fait qu'ils ont besoin de contributions volontaires. Nous accueillons positivement les efforts de différentes agences des Nations Unies qui soutiennent le travail des institutions judiciaires nationales et internationales, en particulier pour les enquêtes et les poursuites conduites en matière de violences sexuelles en période de conflit, et qui traitent de la question de l'accès des femmes à la justice dans ce contexte.

Nous saluons les efforts constants des Nations Unies afin d'assurer une approche stratégique de l'ensemble du travail relatif à l'Etat de droit, y compris le travail crucial réalisé par le Groupe de

coordination et de conseil des Nations Unies sur l'Etat de droit, présidé par le Vice-Secrétaire général et soutenu par le Groupe de l'Etat de droit. Nous accueillons positivement et continuons à encourager les briefings thématiques organisés en 2015 par le Groupe de l'Etat de droit avec le soutien de l'Autriche, du Liechtenstein et du Mexique, comme un moyen de rehausser le dialogue avec les Etats membres des Nations Unies. Nous accueillons également de façon positive les événements organisés de concert par le Groupe de l'Etat de droit, l'Afghanistan, le Brésil, Chypre, la Côte d'Ivoire, la Hongrie, Singapour, l'Afrique du Sud, Trinité-et-Tobago et les Etats-Unis, pour partager l'expérience acquise dans la façon de faire progresser des dimensions particulières de l'Etat de droit. Ces activités viennent à point nommé et sont pertinentes dans le contexte des engagements pris en 2012 dans le sens d'un partage des connaissances et de bonnes pratiques, et d'un renforcement de la coopération internationale. Nous soulignons l'importance de ce processus d'engagements, de même que l'importance de mettre en œuvre les engagements pris.

Monsieur le Président,

Nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'Etat de droit aux niveaux national et international, adoptée de manière consensuelle le 24 septembre 2012. Nous soutenons la poursuite d'un examen global de l'Etat de droit et de ses liens avec les trois piliers des Nations Unies, et nous considérons qu'il serait important pour l'Assemblée générale des Nations Unies d'envisager les moyens de renforcer ces liens. Nous accueillons donc positivement l'intention du Président de l'Assemblée générale d'organiser en juillet prochain un débat thématique de haut niveau sur le rôle des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, y inclus les aspects relatifs à la gouvernance, à l'Etat de droit, à l'égalité homme-femme et au renforcement des institutions, en se concentrant en particulier sur la réponse à apporter aux besoins des populations affectées par les conflits et les catastrophes.

Monsieur le Président,

Il nous faut mettre en œuvre pleinement le Programme de développement durable pour 2030 adopté par l'Assemblée générale le 25 Septembre 2015, qui reconnaît combien il est important de favoriser des sociétés pacifiques, justes et inclusives, véritablement fondées sur l'Etat de droit et la bonne gouvernance à tous les niveaux, et combien il est important de bâtir des institutions transparentes, efficaces et qui rendent des comptes. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre le Programme de développement durable pour 2030. Nous nous engageons également à soutenir

les pays partenaires qui en ont le plus besoin afin d'assurer que personne n'est laissé pour compte dans la mise en œuvre du nouveau programme. Nous appelons chacun à apporter sa juste contribution à cet effort.

Je vous remercie.